

## Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan n°4 22 septembre 2014

Présents ou *représentés* :

Nom	Structure
<b>Collège des usagers</b>	
BEAUME Colette	URIAP Syndicat Régional des Exploitants d'Etangs de Franche-Comté/Bourgogne
GROUBATCH Gérard	FNE Franche-Comté
LAVALLEE Alexia	Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort
<i>CENDRÉ Eric</i>	<i>Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Saône</i>
MONNIER Claude	Chambre d'Agriculture du Doubs/Territoire de Belfort
PASTORI Daniel	UR fédérations de pêche Bourgogne Franche-Comté
PERNEY Gilbert	UFC Que choisir Besançon Franche-Comté
<b>Collège des élus</b>	
<i>ACKERMANN Yves</i>	<i>Conseil général du Territoire de Belfort</i>
BART Jean-Marie	Conseil général du Doubs
CLAUDEL Michel	Association des Maires de France de Haute Saône (maire de Brevilliers)
CLAUDEL Philippe	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire d'Etupes)
<i>DEMOUGE Charles</i>	<i>Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire de Feschés-le-Chatel)</i>
DUPREZ Jean-Jacques	Communauté de communes Sud Territoire
FEURTEY Daniel	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire de Danjoutin)
FORCINAL Anne-Marie	Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs
GRISEY Hervé	Syndicat des eaux de Giromagny
HEILMANN Louis	Communauté de l'agglomération Belfortaine
MARCJAN Thierry	Association des Maires du Territoire de Belfort (maire de Fêche l'Eglise)
MICLO Guy	Parc naturel régional des ballons des Vosges
ORIEZ Michel	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire d'Eloie)
REY Pierre	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire d'Autrechêne)
VERNIER Patrice	Pays de Montbéliard Agglomération
VALLEY Jean	Association des Maires de France de Haute Saône (maire de Champey)
<b>Collège des services de l'Etat</b>	
BELLECC Simon	ARS
BOULANGER Bernard	ONEMA DIR Bourgogne Franche Comté
FAUVEL Dominique	DDT 90
JOLY Pascal	Préfet du Territoire de Belfort
GALLET Sylvie	DDT 70
<i>KIENTZ Marie</i>	<i>DDT 25</i>
ROUSSET Denis	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
OLIVIER Jean-Yves	DREAL Franche-Comté
ROLLIN François	Office National des Forêts agence Nord Franche-Comté

<b>Siège d'observateur</b>	
CHAIGNAT Laure	République et canton du Jura – office de l'environnement

<b>Participants non membres de la CLE</b>	
BURRIER Antoine	Communauté d'Agglomération Belfortaine
RICHERT Jean	Conseil Général du Territoire de Belfort
GIRARDI Christian	Conseil général de Haute-Saône
EUGÈNE Isaline	Chambre d'Agriculture du Doubs/Territoire de Belfort
STUTZ Claire	DDT 90
GRABOWSKI Romain	Géo-Hyd
JACQUET Arnaud	Géo-Hyd
BERTHOMMÉ Marie-laure	EPTB Saône et Doubs

**Excusés :**

<b>Nom</b>	<b>Structure</b>
GAUDOT Cyril	EPTB Saône et Doubs
<b>Collège des usagers</b>	
DEBOUCHAGE François	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Territoire de Belfort
MARION Gérard	Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs
ROY Dominique	Conseil Economique Social et Environnement régional Franche-Comté
<b>Collège des élus</b>	
CHIAPPA-KIGER Myriam	Conseil Régional de Franche-Comté
KLEIN Didier	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire de Taillecourt)
NARDIN Michel	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire d'Angeot)
POIVEY Gérard	Conseil général de Haute-Saône
QUENOT Christian	Association des Maires de France du Doubs (maire de Courcelles lès Montbéliard)
SCHERRER Roger	Association des Maires de France du Territoire de Belfort (maire de Florimont)

Les documents de séance, ainsi que les documents validés par la CLE (rapports complet et synthétique Diagnostic socio-économique et scénario tendanciel) sont disponibles sur le site internet de l'EPTB Saône et Doubs : <http://www.eptb-saone-doubs.fr/Documents,196>.

## 1. Introduction

Anne-Marie FORCINAL remercie les participants de leur présence, notamment Monsieur Pascal JOLY Préfet du Territoire de Belfort en charge de la procédure d'élaboration du SAGE Allan, pour son implication au sein des travaux et souhaite la bienvenue aux six nouveaux membres du collège des collectivités nouvellement élus suite aux élections municipales.

Elle rappelle que le SAGE du bassin versant de l'Allan, a été déclaré nécessaire par l'Etat (et notamment par l'Agence de l'eau) et qu'il doit être élaboré dans un calendrier très contraint. Trois réunions de la commission locale de l'eau (CLE), véritable instance de gouvernance dans la gestion de l'eau, ont déjà eu lieu :

- la première a installé les différentes instances de travail et acté les règles de fonctionnement ;
- la deuxième a validé l'état initial du SAGE Allan et acté la nécessité de réaliser une étude socio-économique prospective ;
- la troisième réunion a permis le partage de l'avancée des travaux des commissions thématiques.

Elle explique ensuite que durant cette quatrième séance, l'objectif est de valider les deux premières phases de l'étude socio-économique prospective et non de faire un point sur les travaux des commissions thématiques (référence aux dernières réunions des groupes de travail de juillet). En effet, la CLE, initialement prévue en juin a été reportée en septembre pour laisser le temps aux nouveaux élus de s'approprier cette démarche et leur permettre d'y adhérer en toutes connaissances de causes. Durant l'été, l'arrêté préfectoral portant constitution de la CLE a été signé, permettant d'acter officiellement l'avancée des travaux.

L'étude, confiée au bureau d'études Géo-Hyd et soumise à validation lors de cette séance, s'articule autour de deux phases :

- le diagnostic socio-économique qui complète l'état initial
- les tendances d'évolutions, phase obligatoire de la procédure d'élaboration des SAGE qui permet de déterminer les évolutions avec les programmes en cours (c'est-à-dire sans le SAGE Allan).

Les éléments présentés ont fait l'objet d'une longue concertation : nombreux entretiens, réunions de bureau et d'inter-commission. Cette étude dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'EPTB Saône et Doubs, a été rendue possible grâce à la contribution financière de l'Agence de l'eau, de la région, des départements ainsi que des chambres consulaires d'agriculture et de commerce et d'industrie.

Elle conclut en rappelant l'importance de cette étape de validation des deux premières phases de l'étude socio-économique, puisque celle-ci doit permettre la construction de la stratégie du SAGE.

Monsieur le Préfet JOLY salue le travail déjà effectué et celui présenté au cours de cette quatrième réunion. Il estime rassurant le renouvellement restreint de la CLE qui permet d'assurer un gage de continuité dans les travaux. Il attire l'attention sur le fait que le document soumis à validation est essentiel et doit permettre d'engager des actions opérationnelles notamment sur les enjeux majeurs de ressource en eau et de gouvernance. Il évoque la mise en œuvre de la directive inondation et l'élaboration future de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation et se dit favorable à une approche intégrée locale. Il souligne enfin que la rapidité du calendrier permet d'avancer vite vers des éléments concrets.

## 2. Renouvellement institutionnel de la CLE et rappel du rôle du SAGE et de ses étapes d'élaboration

Marie-laure BERTHOMMÉ présente les différentes instances du SAGE Allan :

- La commission locale de l'eau (CLE) officiellement désignée par arrêté préfectoral, composée de 54 membres (la moitié étant des représentants des collectivités, un quart des représentants des services de l'Etat et un quart des représentants des usagers) qui se réunit deux fois par an. Véritable parlement de l'eau, c'est l'instance décisionnelle du SAGE.

- Le bureau de la CLE, constitué de 16 membres désignés par chacun des collèges de la CLE, dans la même proportion que la CLE qui se réunit quatre à cinq fois par an. Le bureau permet de synthétiser les travaux des commissions thématiques et de préparer les CLE.
- Les quatre commissions thématiques (Ressource quantitative, Pollutions et qualité de l'eau, Inondation et Morphologie et milieux aquatiques) qui sont des groupes de travail ouverts à tous, qui élaborent des propositions et se réunissent autant que de besoin.

Anne-Marie FORCINAL propose de procéder au renouvellement du collège des élus du bureau et plus précisément au remplacement de MM. Hubert ECOFFEY et Marc TIROLE. Les autres membres du bureau qui siègent au titre du collège des collectivités étant :

- M. Daniel FEURTEY, maire de Danjoutin, vice président de la commission qualité
- M. Gérard POIVEY, conseiller général de Haute-Saône, vice président de la commission inondation
- M. Jean-Marie BART, conseiller général du Doubs
- M. Fernand BURKHALTER, communauté de communes du Pays d'Héricourt
- Mme Myriam CHIAPPA-KIGER, conseil régional

Elle propose les candidatures de :

- Patrice VERNIER, représentant de PMA au sein de la CLE mais aussi au sein de l'EPTB Saône et Doubs, maire de Vandoncourt, pour assurer la présidence de la commission Ressource quantitative. Elle ajoute que cette commission représente un enjeu important pour le SAGE et que l'annonce récente de rapprochement des deux agglomérations de Belfort et Montbéliard doit permettre de considérer cet enjeu dans sa globalité. Enfin, elle souligne la participation déjà effective de M. VERNIER aux travaux du SAGE.
- Jean-Jacques DUPREZ, représentant de la communauté de communes du Sud Territoire, maire de Lebetain et remplaçant Hubert ECOFFEY pour la présidence du contrat de rivière Allaine. Elle explique que l'expérience du contrat de rivière enrichit pleinement les débats au sein des commissions thématiques du SAGE.

**Après deux élections à l'unanimité, Anne-Marie FORCINAL félicite les deux nouveaux membres et leur souhaite un bon travail.**

Patrice VERNIER (PMA) remercie pour la confiance accordée, évoque son investissement récent dans les thématiques de gestion de l'eau qu'il sait essentielles et souligne vouloir œuvrer pour une eau la plus transparente possible.

Jean-Jacques DUPREZ (CCST) remercie également les participants et souligne sa satisfaction à étendre son engagement au-delà de la communauté de communes.

Marie-laure BERTHOMMÉ rappelle ensuite le rôle des SAGE, leur contexte réglementaire et leur contenu (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et règlement) et présente les différentes étapes d'élaboration du SAGE.

### **3. Etude socio-économique prospective**

Anne-Marie FORCINAL précise l'articulation de l'étude confiée à Géo-Hyd :

1. Compléter le diagnostic du SAGE sur le volet socio-économique pour porter aux membres de la CLE une vision claire et objective de la situation socio-économique sur le bassin versant.
2. Evaluer les tendances d'évolution.
3. Elaborer des scénarios devant permettre à la CLE de se positionner sur sa stratégie (déterminer par quels moyens on peut atteindre les objectifs fixés), travail **en cours qui sera présenté à la future réunion de CLE.**

Elle précise que le rapport synthétique des deux premières phases, remis en séance, ainsi que le rapport complet sont disponibles depuis août sur internet. Elle ajoute que les avis reçus dernièrement n'ont pas pu être pris en compte dans les documents déjà imprimés, mais qu'ils le seront dans les documents en ligne.

Romain GRABOWSKI (Géo-Hyd) explicite les étapes d'élaboration du SAGE dans lesquelles s'inscrit l'appui du bureau d'études et la méthode de travail :

- Le diagnostic vise à apporter des éléments complémentaires à l'état des lieux sur les aspects socio-économiques.
- Le scénario tendanciel définit les principales tendances d'évolution à moyen terme et vise à définir quels enjeux seraient satisfaits sans le SAGE. Il prend en compte les évolutions récentes en termes de programmes de planification, de la réglementation et des mutations à plus grande échelle. Une vingtaine d'entretiens ont été menés avec les acteurs du bassin afin d'affiner l'analyse prospective. Il souligne cependant que cet exercice de prospective reste délicat dans les prévisions au-delà de 5 ans.
- Les enjeux non satisfaits font l'objet dans la phase de scénarios alternatifs d'élaboration de mesures complémentaires aux actions et programmes déjà en cours. Il précise que la construction de scénarios alternatifs est déjà effective.

Il présente ensuite des éléments de l'analyse socio-économique, de l'analyse des investissements, de l'évolution des usages et des activités, de l'évolution de la ressource et des milieux ainsi qu'un bilan sur la satisfaction des enjeux.

---

Après la présentation du poids économique des différentes activités économiques en termes de valeur ajoutée, nombre d'établissements et nombre d'emplois, Anne-Marie FORCINAL souligne que l'agriculture bien que minoritaire sur ces trois paramètres, est indispensable car omniprésente sur les territoires.

---

Concernant l'analyse des aides octroyées par l'Agence de l'eau, elle demande que soient détaillés les montants totaux d'investissements pour mieux rendre compte de la réalité des engagements financiers (les taux de subvention variant selon les travaux réalisés).

---

Concernant l'utilisation non agricole des produits phytosanitaires, Jean-Jacques DUPREZ (CCST) demande comment pourrait-être intégrée la lutte contre les pollutions de molécules émergentes.

---

Arnaud JACQUET (Géo-Hyd) explique que l'élaboration du SAGE s'appuie sur la réglementation existante. Les polluants émergents sont encore au stade laboratoire pour ce qui concerne leur recherche et leur lutte. Il indique enfin que le SAGE sera très certainement amené à traiter ces problèmes d'ici une dizaine d'années mais qu'aujourd'hui la réglementation actuelle et à venir ne permet pas d'aller au-delà d'une préoccupation.

Anne-Marie FORCINAL confirme que la recherche des micro particules et la lutte contre ces éléments sont difficiles et ajoute que la présentation en séance s'appuie sur le diagnostic et la réglementation en cours et ne peut donc présager de cette nouvelle préoccupation. Elle rassure enfin en indiquant que le prochain SDAGE, en cours d'élaboration par l'Agence de l'eau, prévoit des mesures sur ce volet de recherche contre les substances dangereuses. Elle soutient enfin que la meilleure lutte contre ces pollutions reste une action de prévention à la source et l'instauration de principes de précaution.

---

Concernant l'évolution du risque d'inondation, Bernard BOULANGER (ONEMA) précise que les travaux d'hydro morphologie permettent d'améliorer la capacité de rétention et l'écrêtement des crues en aval.

Anne-Marie FORCINAL illustre cet exemple avec les travaux en cours sur l'Allaine et fait état d'autres conséquences potentielles de travaux de morphologie : la remontée des nappes qui sont en lien direct avec les cours d'eau et la contribution positive en quantité d'eau.

Arnaud JACQUET (Géo-Hyd) précise que les engagements actuels sur cette thématique concernent très peu d'opérateurs.

---

Laure CHAIGNAT (République et canton du Jura) demande confirmation de l'absence de l'usage hydroélectricité sur le bassin du SAGE.

Simon BELLEC (ARS) précise que sur le Doubs (secteur de PMA mais hors SAGE), les turbines de trois à quatre ouvrages vont être remplacées et que l'installation de passes à poisson est étudiée en parallèle.

---

Gérard GROUBATCH (FNE) demande si le SAGE, une fois rendu opérationnel, pourra agir sur les zones humides qui ont été remblayées.

Arnaud JACQUET (Géo-Hyd) explique que les documents du SAGE auront une portée juridique plus ou moins forte selon la volonté de la CLE. Ils permettront de protéger les zones humides, notamment via les documents d'urbanisme et à l'aide de cartographies précises. Les restaurations de zones humides dégradées seront étudiées dans une optique curative, avec des maîtrises d'ouvrage et des conventionnements.

Bernard BOULANGER (ONEMA) rappelle une réglementation existante et une vigilance en œuvre puis invite à interpeller la Police de l'eau ou l'ONEMA en cas de constat. Il ajoute que l'investissement pourrait également être orienté vers des restaurations de ruisseaux dans les fonds de vallée de façon à œuvrer pour une meilleure qualité biologique.

Anne-Marie FORCINAL confirme la pertinence de s'assurer des potentialités de réhabilitation des fonctionnalités des milieux aquatiques dans les projets de restauration et d'évaluer les bénéfices attendus au regard des investissements.

---

François ROLLIN (ONF) demande une reformulation concernant les activités sylvicoles : il s'agit d'une stabilité (maintien des niveaux de production) et non pas d'une stabilisation.

---

Patrice VERNIER (PMA) confirme l'importance de la commission dont il vient de prendre la charge en soulignant l'absence totale de satisfaction sur l'objectif « Faire coïncider durablement les ressources et les besoins ».

Anne-Marie FORCINAL rappelle que l'élaboration du SAGE Allan est notamment due à la nécessité de sécuriser l'alimentation en eau potable au niveau des deux agglomérations principalement et d'assurer l'adéquation entre les besoins et ressources.

---

La validation de l'étude est votée à l'unanimité.

Marie-laure BERTHOMMÉ donne quelques éléments de calendrier : l'étude confiée à Géo-Hyd se terminera en novembre 2014 et la phase d'élaboration des scénarios alternatifs se poursuivra d'ici là. Ainsi, deux réunions sont planifiées :

- le 16 octobre après-midi : une réunion d'inter commission
- le 4 novembre après-midi : une réunion de bureau (qui permettra la validation de l'étude).

Anne-Marie FORCINAL ajoute que la prochaine réunion de CLE aura lieu en janvier prochain, en amont des élections départementales qui ont été dernièrement avancées au mois de mars.

#### **4. Projection d'un film sur la mise en conformité des plans d'eau**

Anne-Marie FORCINAL propose de prendre connaissance du film sur la mise en conformité des plans d'eau de la préfecture du Territoire de Belfort. Elle salue l'effort de communication réalisé via cet outil.

Dominique FAUVEL (DDT90) ajoute que ce film fait suite aux films sur les zones humides qui avaient été présentés précédemment (<http://zestdurable.net/category/biodiversite/>).

Anne-Marie FORCINAL clôt la séance en remerciant les participants.



## Délibération CLE du 22 septembre 2014

Le 22 septembre 2014 à 16h00, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan s'est réunie à Belfort sous la Présidence d'Anne-Marie FORCINAL, élue Présidente de la CLE et en présence de Pascal JOLY, Préfet du Territoire de Belfort en charge de la procédure d'élaboration du SAGE Allan.

### **Objet : Renouvellement du Bureau de la CLE du SAGE Allan**

#### **Mode de Scrutin :**

La constitution du Bureau de la CLE doit être adoptée à la majorité des membres présents. Le vote s'est fait à main levée, en plénière.

\*\*\*\*\*

#### **Contexte :**

32 membres de la CLE étaient présents ou représentés, dont 16 membres du collège des collectivités, amenés à voter.

Sont recueillies les candidatures suivantes (2 postes restants à pourvoir) :

- M. Patrice VERNIER, représentant de Pays de Montbéliard Agglomération, pour la candidature de vice-président en charge de la thématique Ressource quantitative
- M. Jean-Jacques DUPREZ, représentant de la Communauté de Communes du Sud Territoire pour la candidature de membre du bureau

#### **Décision :**

L'élection du vice-président et le renouvellement des membres du bureau de la CLE du SAGE Allan est adopté à l'unanimité.

La Présidente de la CLE

## Rappel composition du bureau de la CLE du SAGE Allan

Collège des collectivités :

Mme Anne-Marie FORCINAL, <b>Présidente</b>	EPTB Saône-et-Doubs
M. Daniel FEURTEY, <b>Vice-président</b>	Association des Maires de France Territoire de Belfort
M. Gérard POIVEY, <b>Vice-président</b>	Conseil général de la Haute-Saône
M. Patrice VERNIER, <b>Vice-président</b>	Pays de Montbéliard Agglomération
M. Jean-Marie BART	Conseil général du Doubs
M. Fernand BURKHALTER	Communauté de Communes Pays d'Héricourt
Mme Myriam CHIAPPA-KIGER	Conseil Régional de Franche-Comté
M. Jean-Jacques DUPREZ	Communauté de Communes du Sud Territoire

Collège des usagers :

Représentant de FNE Franche-Comté
Représentant de l'UR des Fédérations de pêche Bourgogne Franche-Comté
Représentant alternant des Chambres Consulaires
Représentant alternant des Chambres Consulaires

Collège de l'Etat :

Représentant de l'Agence Régionale de Santé
Représentant de la Direction Départementale des Territoires 90
Représentant de la DREAL Franche-Comté
Représentant de l'Agence de l'Eau RMC